

Rapport d'activité 2021

Fondation pour les recommandations relatives
à la présentation des comptes



Remarque

Dans le rapport d'activité, le masculin générique est utilisé pour des raisons de lisibilité. Les identités de genre féminines et autres sont expressément incluses dans la mesure où cela est nécessaire pour l'énoncé.

Table des matières

Avant-propos	4
Modèle – Mission Statement	5
Développements de Swiss GAAP RPC	6
Aperçu des activités les plus importantes en 2021	6
Conférence annuelle Swiss GAAP RPC	8
Échanges avec d'autres organismes de normalisation	8
Traitement des questions ouvertes en rapport avec les Swiss GAAP RPC	8
Activités prévues en 2022	9
Consultations et procédures d'examen	10
Organisation	12
Conseil de fondation	12
Commission	13
Comité d'experts	16
Sous-commissions	17
Observateurs	17
Secrétaire et assistants	18
Groupe de soutien Swiss GAAP RPC	20
Organisations	20
Personnes physiques	20
Rapport sur la situation financière	21
Comptes annuels 2021	22
Compte de résultat	22
Bilan	22
Tableau de flux de trésorerie	23
Tableau de variation des fonds propres	23
Annexe aux comptes annuels	24
Informations sur les activités de la fondation	24
Principes de la présentation des comptes	24
Notes annexes aux comptes annuels	24
Rapport de l'organe de révision	31

Avant-propos

En 2021 également, les organes de Swiss GAAP RPC ont continué à s'engager pour faire progresser la présentation des comptes en Suisse.

Notons en particulier les grands progrès réalisés dans les travaux techniques. En 2021, l'accent a été mis sur la consultation et l'adoption de la nouvelle Swiss GAAP RPC 28 «Subventions publiques» ainsi que sur la réalisation de la consultation relative à la révision de la Swiss GAAP RPC 30 «Comptes consolidés». La première ne pourrait guère apparaître à un moment plus approprié en raison des divers programmes de soutien mis en place dans le cadre de la pandémie de COVID-19. Les travaux relatifs à la Swiss GAAP RPC 28 sont entièrement terminés, il restera seulement quelques documents d'accompagnement à publier. Les règles adaptées concernant les comptes consolidés répondent à un besoin existant de longue date, depuis la dernière révision en 2012. Les résultats de la consultation sur la Swiss GAAP RPC 30 ont été évalués début 2022 et la commission doit les traiter au cours du premier semestre. L'objectif est d'adopter la norme révisée avant la fin de l'année. Ainsi, deux projets très exigeants ont été menés à bien presque en parallèle, ce qui n'aurait pas été possible sans l'engagement extraordinaire des deux groupes de travail et de la commission, qui a elle aussi dû organiser des séances supplémentaires. Dans les prochains mois, il faudra également décider de la partie de la Swiss GAAP RPC qui sera soumise aux procédures d'examen régulières pour déterminer si des adaptations sont nécessaires. Il faudra également terminer la nouvelle édition du manuel Swiss GAAP RPC, qui date de 2014 et qui est pratiquement introuvable maintenant. Les travaux ont déjà commencé et pourront être achevés lorsque les modifications de la Swiss GAAP RPC 30 «Comptes consolidés» auront également été adoptées.

En raison d'une détente temporaire de la situation liée à la pandémie, les réunions du conseil de fondation, de la commission, du comité d'experts et des groupes de travail ont à nouveau pu avoir lieu en présence des participants, du moins en partie, cette année. Les participants ont beaucoup apprécié ces échanges en personne car, en ligne, le contact personnel, mais aussi les discussions techniques exigeantes atteignent parfois leurs limites. En ce qui concerne la conférence annuelle, les expériences faites l'année précédente en rapport avec la pandémie ont même eu un effet positif: en raison du format hybride proposé pour la première fois, le cercle des participants a été sensiblement élargi, contrairement à ce que nous avons connu ces derniers mois. Ce format doit donc être conservé. Malheureusement, les événements «RPC in situ», très appréciés en tant que manifestations de réseautage régionales, n'ont à nouveau pas pu être organisés, mais nous avons bon espoir qu'ils le seront en 2022.

D'un point de vue financier, les contributions du groupe de soutien ont pu être maintenues à un niveau constant. Avec les recettes de la conférence annuelle, il a donc été possible de réaliser à nouveau un résultat annuel positif, bien que nettement inférieur à celui de l'année précédente, malgré la baisse des ventes de brochures due au projet d'une nouvelle édition et l'augmentation des dépenses pour les manifestations et le travail technique lié aux projets.

Dans l'ensemble, les Swiss GAAP RPC ont connu une année exigeante sur le plan technique, mais également fructueuse. Nous remercions à nouveau les bénévoles de la commission, du comité d'experts et du conseil de fondation, ainsi que le personnel du secrétariat pour leur soutien exceptionnel.

Commission Swiss GAAP RPC



Prof. Dr Peter Leibfried



Comité d'experts (de gauche à droite): Andreas Soland, Sven Bucher, Andreas Seibold, Prof. Dr Peter Leibfried, Patrick Balkanyi, Dr Silvan Loser, Michael Annen

Modèle – Mission Statement

Conformément à l'art. 3 al. 2 de l'acte de fondation, la commission est chargée d'élaborer des recommandations relatives à la présentation des comptes, qui tiennent compte de la situation suisse. Ces recommandations ont pour but de contribuer à l'harmonisation de la présentation des comptes en Suisse, d'améliorer la comparabilité et, d'une manière générale, d'accroître la qualité de la présentation des comptes en Suisse. La commission peut également se prononcer sur des questions particulières d'intérêt général.

Dans ce cadre, l'orientation actuelle de nos activités a été définie dans notre modèle. L'objectif est que ...

«... la RPC fasse figure d'instance normative pour une présentation des comptes suisse de haute qualité selon le principe de l'image fidèle «True and Fair View» autour de laquelle s'est formée une communauté active d'utilisateurs.»

La fondation RPC encourage la transmission et la diffusion d'une présentation des comptes axée sur la mise en œuvre pratique tenant compte des particularités suisses. Elle promeut l'échange entre les rédacteurs, les auditeurs, les destinataires, les conseillers, la politique, l'administration, les normalisateurs, les organes de surveillance et d'autres parties intéressées. Elle soutient une mise en pratique de haute qualité des normes Swiss GAAP RPC et concourt au développement de règles d'interprétation autonomes du principe de True and Fair View. Elle cherche expressément à éviter l'apparition d'une jungle de réglementations, les discussions théoriques sans fin ou la mise en place d'une administration poursuivant ses propres intérêts.

Développements de Swiss GAAP RPC

Aperçu des activités les plus importantes en 2021

En 2021, les activités se sont principalement concentrées sur les thèmes suivants:

- Révision de la Swiss GAAP RPC 30 «Comptes consolidés» (y compris consultation)
- Finalisation du projet RPC 28 «Subventions publiques» (consultation et adoption)
- Autres projets
 - Événements «RPC in situ»
 - Révision du manuel RPC
 - Extension du groupe de soutien Swiss GAAP RPC
 - Guide sur le rapport de durabilité

Sur ces points, nous pouvons rapporter les détails suivants:

Révision de la Swiss GAAP RPC 30 «Comptes consolidés»

Au cours du premier semestre 2021, le groupe de travail dirigé par Patrick Balkanyi s'est concentré sur la préparation du projet global pour la consultation. Le projet global a été discuté au sein de la commission en mars et juin 2021 et a été remanié sur cette base.

Lors de la 79^e séance de la commission, la version révisée de la Swiss GAAP RPC 30 a été adoptée pour consultation. La consultation s'est déroulée du 1^{er} septembre au 31 décembre 2021 et a été accompagnée d'un article dans les revues spécialisées de renom. Au cours du premier semestre 2022, le groupe de travail se concentrera sur l'évaluation des 42 réponses à la consultation et présentera ensuite les résultats à la commission.

Adoption de la Swiss GAAP RPC 28 «Subventions publiques»

Après l'adoption du projet de consultation par la commission en décembre 2020, la consultation a eu lieu de mi-mars à fin juin 2021. Une forte participation a été enregistrée, ce qui souligne la grande pertinence du sujet. Au total, 59 réponses ont été déposées, dont 49 en provenance de Suisse alémanique et 10 de Suisse romande. Les réponses pour lesquelles une autorisation de publication a été donnée sont disponibles sur le site Internet.

Le groupe de travail dirigé par Michael Annen et le comité d'experts ont évalué et discuté de manière approfondie des retours de la consultation au cours du second semestre 2021. Sur cette base, le projet a encore été remanié à différents endroits. Les adap-

tations ont notamment porté sur la définition, la saisie et la publication en cas d'application du principe de présentation au net ainsi que sur des clarifications pour les organisations qui entrent dans le champ d'application de la Swiss GAAP RPC 21. Ainsi, les organisations à but non lucratif doivent également appliquer les règles relatives aux subventions publiques; en raison des particularités de l'activité de ce type d'organisations, la comptabilisation et la présentation des subventions publiques s'effectuent toutefois selon les directives de la Swiss GAAP RPC 21.

La commission a discuté du projet révisé de recommandation lors de sa 80^e séance en novembre 2021 et l'a adopté à l'unanimité avec des adaptations ponctuelles. La nouvelle recommandation Swiss GAAP RPC 28 «Subventions publiques» devra être appliquée pour les exercices commençant le 1^{er} janvier 2024 ou après, une application anticipée étant toutefois autorisée. Avec la Swiss GAAP RPC 28, il a été possible d'adopter une recommandation pratique sur le thème important des subventions publiques, qui préserve l'orientation sur les principes et tient compte des intérêts de transparence des destinataires. En 2022, la nouvelle recommandation sera expliquée plus en détail à l'aide de deux articles publiés dans des revues spécialisées, lesquels aborderont notamment le rapport avec la Swiss GAAP RPC 21. En outre, la nouvelle recommandation sera traitée dans un chapitre du nouveau manuel.

Autres projets

- **Événements «RPC in situ»** En 2017, la fondation RPC a lancé une série d'événements intitulés «RPC in situ». L'objectif est d'intensifier les contacts avec et entre les utilisateurs dans les différentes régions. Pour 2021, des événements étaient initialement prévus à Aarau, Berne, Coire, Neuchâtel et Zoug. Malheureusement, aucun d'eux n'a pu avoir lieu en raison de la pandémie de coronavirus. La fondation RPC prévoit maintenant d'organiser les événements «RPC in situ» dans ces mêmes villes en 2022.

- **Réédition du manuel RPC** Le manuel RPC officiel, qui est aujourd'hui pratiquement épuisé, a été publié pour la dernière fois en 2014. Une fois la révision de la Swiss GAAP RPC 30 terminée, il est prévu de publier une nouvelle édition entièrement révisée. L'équipe d'auteurs a commencé à réviser les chapitres en 2021 et la planification détaillée avec la maison d'édition a été coordonnée. La nouvelle édition devrait paraître mi-2023, quelques mois après la réédition de la brochure officielle Swiss GAAP RPC.

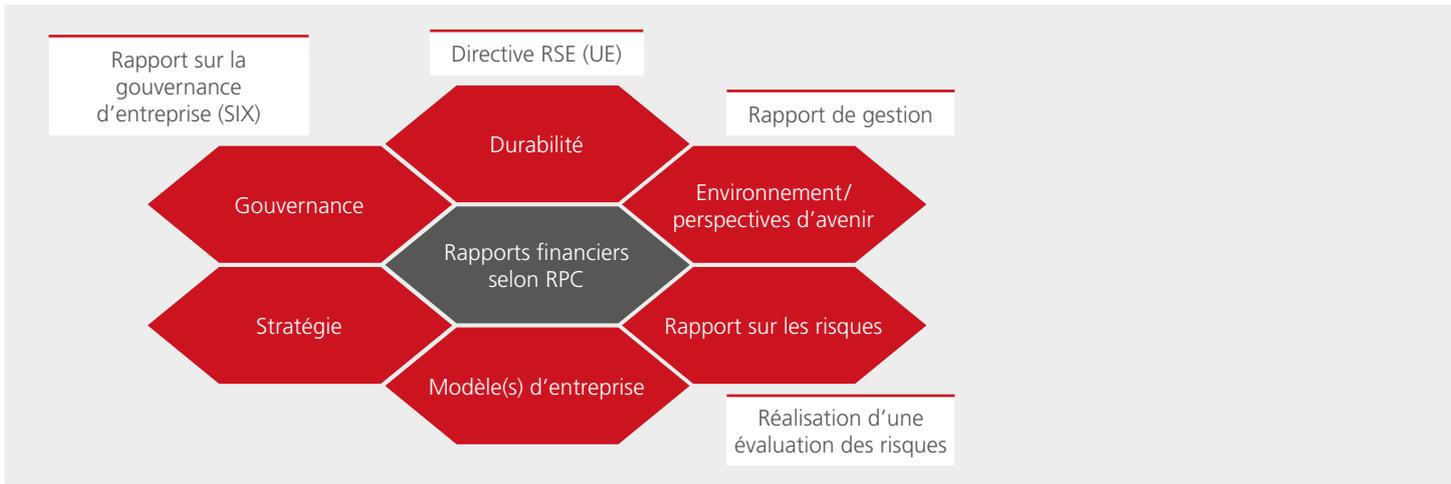


Illustration faisant référence à: Reto Eberle, «Berichterstattung weiter gedacht – Überlegungen zur Zukunft der Jahresrechnung», p. 161, dans: Theorie und Praxis des Unternehmensrechts, brochure commémorative Handschin, éditions Schulthess, 2020

▪ Extension du groupe de soutien

Swiss GAAP RPC

Créé en 2017, le groupe de soutien Swiss GAAP RPC permet aux entreprises, aux associations et aux personnes physiques d'exprimer leur soutien en faveur d'un système comptable indépendant adapté aux besoins des utilisateurs suisses à partir d'une contribution annuelle de CHF 1'000 (CHF 100 pour les personnes physiques).

Après son lancement il y a quatre ans, le groupe de soutien Swiss GAAP RPC a reçu un accueil extrêmement positif. Actuellement (décembre 2021), celui-ci est composé de 85 mécènes (entreprises, associations et personnes physiques). Les activités visant à développer davantage le groupe de soutien ont repris en 2021, à une échelle raisonnable, le but étant d'informer une sélection de membres potentiels de la pertinence et des avantages de celui-ci. Nombre des membres actuels du groupe de soutien sont publiés dans le rapport d'activité (chapitre Groupe de soutien Swiss GAAP RPC) et sur notre site Internet¹. Vous y trouverez de plus amples informations sur le sujet.

▪ Guide sur le rapport de durabilité

La Commission européenne a annoncé en juin 2021 qu'elle exigerait des grandes entreprises un rapport de durabilité dès l'exercice 2023. Pour ce faire, elle a chargé l'*European Financial Reporting Advisory Group (EFRAG)* de mettre en place un comité correspondant, qui élaborera un projet de nouvelle directive d'ici fin 2022. D'une part, l'UE s'inscrit ainsi dans le canon des pays et organisations qui s'occupent intensivement de ce thème. D'autre part, le calendrier est si ambitieux que l'UE se place à la tête de ce mouvement, en toute connaissance de cause et en accord avec l'European Green Deal qu'elle a proclamé en décembre 2019.

Pour la mise en œuvre du contre-projet indirect à l'initiative sur la responsabilité des entreprises,

le Conseil fédéral s'est inspiré des prescriptions actuelles de la directive *RSE* de l'UE et du rapport de la *Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD)*.

La question se pose donc pour la RPC de savoir ce que ces évolutions signifient pour les utilisateurs des Swiss GAAP RPC. Qu'une entreprise soit cotée ou non, il est souhaitable d'améliorer le lien entre les informations financières et non financières, car cela permet aux entreprises de communiquer de manière transparente sur les nombreux efforts qu'elles accomplissent dans le domaine du développement durable.

Sur la base de la première esquisse d'idée présentée ci-dessus, la commission a décidé de charger un groupe de travail dirigé par le professeur Reto Eberle d'élaborer un guide sur le rapport de durabilité pour les utilisateurs des Swiss GAAP RPC. Ce groupe de travail, qui s'est constitué au premier trimestre 2022, comprend des utilisateurs, mais aussi des banques, des experts-comptables et des scientifiques.

¹ www.fer.ch/fr/a-propos-de-nous/patron

² www.fer.ch/jahreskonferenz

³ www.srs-cspp.ch/fr/rapports-n102

Conférence annuelle Swiss GAAP RPC

Le 23 novembre 2021, la conférence annuelle a été organisée pour la première fois sous un format hybride, avec 124 participants. Environ la moitié des participants étaient présents physiquement à l'hôtel Radisson Blu à l'aéroport de Zurich, nouveau lieu de la manifestation, tandis que l'autre moitié était connectée numériquement.

La conférence annuelle a de nouveau été organisée par la fondation RPC avec ses partenaires CFO Forum, EXPERTSuisse, FIDUCIAIRE | SUISSE et veb.ch. Le matin, cinq courtes présentations ont eu lieu en séance plénière. Après la pause de midi, les participants ont été divisés en groupes et chacun a assisté à un atelier sur la Swiss GAAP RPC 30, les subventions publiques et les points de friction en matière de présentation des comptes.

La fondation RPC a reçu de nombreux retours positifs, tant en ce qui concerne le format hybride de la manifestation que le nouveau lieu, de sorte que la conférence annuelle 2022 est à nouveau prévue sous ce format hybride à l'hôtel Radisson Blu de l'aéroport de Zurich. La date retenue est le 10 novembre 2022. Les inscriptions se font sur le site Internet² de la fondation RPC.

Échanges avec d'autres organismes de normalisation

La fondation RPC est représentée par le professeur Reto Eberle au sein du *conseil suisse de présentation des comptes publics (CSPCP)*. Sur mandat de la conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances (CDF), le CSPCP promeut une présentation uniformisée, comparable et transparente des états financiers des collectivités publiques suisses. À cet effet, il examine la mise en œuvre des recommandations relatives au modèle comptable harmonisé (MCH2) pour les cantons et les communes, et publie un rapport à ce sujet. Pour faciliter l'application des normes MCH2, le CSPCP publie des interprétations et des FAQ (foire aux questions). Dans son rapport d'activité 2021³, le CSPCP mentionne des modifications apportées aux recommandations existantes (sur les corrections de valeur des actifs, sur les immobilisations et la comptabilité de celles-ci et sur le bilan), de nouvelles interprétations de recommandations (concernant les amortissements et les corrections de valeur des actifs du patrimoine financier) ainsi qu'un nouveau document FAQ sur les droits de

préemption. Le CSPCP prend également position sur les projets de l'*International Public Sector Accounting Standards (IPSAS)* Board et a participé à la consultation sur le projet RPC «Subventions publiques». De plus, il a procédé, par roulement, à des ajustements annuels du plan comptable du MCH2 et à la classification fonctionnelle.

La fondation RPC est encore observateur à l'EFRAG au sein du *Consultative Forum of Standard Setters (CFSS)*. Jusqu'à présent, l'EFRAG s'est principalement occupé de la transposition des *International Financial Reporting Standards (IFRS)* dans le droit européen. Un groupe de projet de l'*European Lab*, qui a été lancé en 2019, est également en train d'élaborer un projet de rapport de durabilité. L'UE a l'intention d'en exiger un des grandes entreprises dès l'exercice 2023. Les réunions trimestrielles du CFSS, actuellement en ligne, servent à l'échange d'informations entre les normalisateurs nationaux. Le professeur Reto Eberle participe à quelques réunions du CFSS en tant que représentant de la fondation RPC. Il représente également la fondation RPC lors de la conférence annuelle de l'*Intergovernmental Working Group of Experts on International Standards of Accounting and Reporting (ISAR)* de l'*United Nations Conference on Trade and Development (UNCTAD)* à Genève. Dans le cadre de l'ISAR, des thèmes relatifs au reporting d'entreprise sont abordés au niveau mondial.

Traitement des questions ouvertes en rapport avec les Swiss GAAP RPC

En tant que norme basée sur des principes, les Swiss GAAP RPC comportent naturellement un nombre plus important de situations non directement abordées que les normes basées sur des règles, comme les US GAAP. Les utilisateurs des RPC sont donc régulièrement confrontés à des «questions ouvertes» dans la pratique. Le professeur Peter Leibfried, président de la commission, s'est penché sur cette thématique très discutée et controversée dans un article publié dans le «Jahrbuch Finanz- und Rechnungswesen 2021» (un manuel qui paraît chaque année aux éditions WEKA et est édité par les professeurs Reto Eberle, David Oesch et Dieter Pfaff). Tout d'abord, il convient de faire la distinction entre les marges d'appréciation et les lacunes réglementaires. Alors que les premières sont accordées intentionnellement, les secondes résultent involontairement de réglementations incomplètes. L'expérience montre que les questions ouvertes selon les

Swiss GAAP RPC résultent le plus souvent de marges d'appréciation et beaucoup plus rarement de véritables lacunes dans la norme.

Le normalisateur est conscient du défi que doivent relever les utilisateurs des RPC et a pris des dispositions en conséquence: selon la Swiss GAAP RPC 1/4, «les questions ouvertes en matière de présentation des comptes seront résolues dans le sens du cadre conceptuel». Ce faisant, l'utilisateur doit toujours s'orienter au principe supérieur consistant à refléter une image fidèle ou «True & Fair View» (cadre conceptuel, chiffre 6). Outre la fiabilité, la clarté et la comparabilité, la continuité de l'évaluation, de la présentation et de la publication constitue l'une des principales lignes directrices. Il convient toutefois de noter, comme le stipule explicitement le chiffre 4 du cadre conceptuel, qu'une publication ne peut corriger les principes non conformes aux RPC.

Le cadre conceptuel peut certes indiquer la direction à suivre et formuler les grandes lignes, mais il n'est parfois pas suffisant pour trouver des solutions concrètes. Dans de tels cas, les conclusions par analogie, les normes d'autres normalisateurs et les pratiques établies peuvent servir de repères supplémentaires. Pour les premières, il s'agit de transposer une règle de droit d'une situation réglementée à une situation non réglementée mais similaire (par exemple, la Swiss GAAP RPC 30 actuelle n'aborde pas explicitement le «badwill», mais cette notion peut être traitée par analogie avec le goodwill). Dans la pratique, c'est surtout la deuxième méthode, à savoir le recours à d'autres normes, en premier lieu les IFRS, plus rarement les IFRS pour les PME, qui jouit d'une grande popularité. Si cette voie semble évidente, elle ne doit pas être utilisée sans précaution. La prudence est notamment de mise lorsqu'il s'agit de répondre à des questions détaillées sur des domaines dans lesquels les Swiss GAAP RPC adoptent une approche conceptuellement divergente de la norme référencée. Toutefois, cela pose moins de problèmes lorsqu'il existe des parallèles conceptuels, comme avec la Swiss GAAP RPC 31 concernant le paiement fondé sur des actions (IFRS 2), le résultat par action (IAS 33) ou l'information sectorielle (IFRS 5). L'orientation commune au principe de «True & Fair View» ne crée toutefois pas à lui seul une liberté de choix: l'utilisateur ne peut donc pas se servir à sa guise des différentes normes pour composer sa propre norme individuelle. Enfin, les pratiques établies peuvent, dans certaines circonstances, fournir des indications précieuses pour la mise en œuvre, mais il convient d'examiner, de manière critique,

leur compatibilité avec le cadre conceptuel et les recommandations.

Enfin, il est à noter que le secrétariat ne peut pas répondre à des questions d'interprétation spécifiques pour des raisons de capacité. Il est plutôt recommandé de discuter suffisamment tôt des décisions discrétionnaires et des interprétations avec l'organe de révision et/ou une fiduciaire qualifiée.

Activités prévues en 2022

Les activités suivantes, entre autres, sont prévues pour 2022:

- Évaluation des réponses à la consultation (y compris les éventuelles adaptations) et adoption de la version révisée de la recommandation Swiss GAAP RPC 30 «Comptes consolidés».
- Publication de deux articles dans des revues spécialisées sur la Swiss GAAP RPC 28 «Subventions publiques»: un article général expliquant la recommandation finale et un article discutant des particularités auxquelles sont confrontés les utilisateurs de la Swiss GAAP RPC 21, c'est-à-dire les organisations d'utilité publique à but non lucratif.
- Lancement de la prochaine procédure d'examen
- Conférence annuelle Swiss GAAP RPC le 10 novembre 2022
- Révision du manuel RPC officiel (la date de publication est prévue pour l'été 2023)
- Formation et début des travaux d'un groupe de projet pour l'élaboration d'un guide sur le rapport de durabilité sous la direction du Prof. Dr Reto Eberle
- Préparation de la publication de la brochure Swiss GAAP RPC au 1^{er} janvier 2023 (y compris la nouvelle recommandation RPC 28 «Subventions publiques» et la RPC 30 «Comptes consolidés» remaniée).
- Poursuite et achèvement des travaux sur le tableau de traduction pour les termes comptables
- Reprise de la série d'événements «RPC in situ»

Consultations et procédures d'examen

En 2021, la Fondation pour les recommandations relatives à la présentation des comptes a mené deux consultations, d'une part sur la nouvelle recommandation Swiss GAAP RPC 28 «Subventions publiques» et d'autre part sur la recommandation Swiss GAAP RPC 30 «Comptes consolidés» remaniée.

Les deux consultations ont été accompagnées d'articles dans les revues de renom *EXPERT FOCUS*, *TREX – Der Treuhandexperte* et *rechnungswesen & controlling*, dans lesquels les réglementations, nouvelles ou révisées, ont été expliquées et illustrées plus en détail. En outre, l'état actuel et le contenu des deux projets ont été présentés en détail lors des conférences annuelles de la RPC en 2020 et 2021. Il était possible de participer aux consultations de manière numérique (via un formulaire spécialement conçu à cet effet) ou de manière conventionnelle, par courrier ou par e-mail.

Si l'on en juge par le nombre élevé de réponses, la communication proactive et détaillée a porté ses fruits: 59 réponses ont été enregistrées en ce qui concerne la nouvelle recommandation sur les

«Subventions publiques» et 42 réponses ont été déposées concernant la révision de la Swiss GAAP RPC 30 «Comptes consolidés». La Fondation pour les recommandations relatives à la présentation des comptes remercie tous les participants pour le temps investi et les précieux retours d'information qui, d'une part, servent de baromètre et, d'autre part, permettent d'adapter le texte prévu.

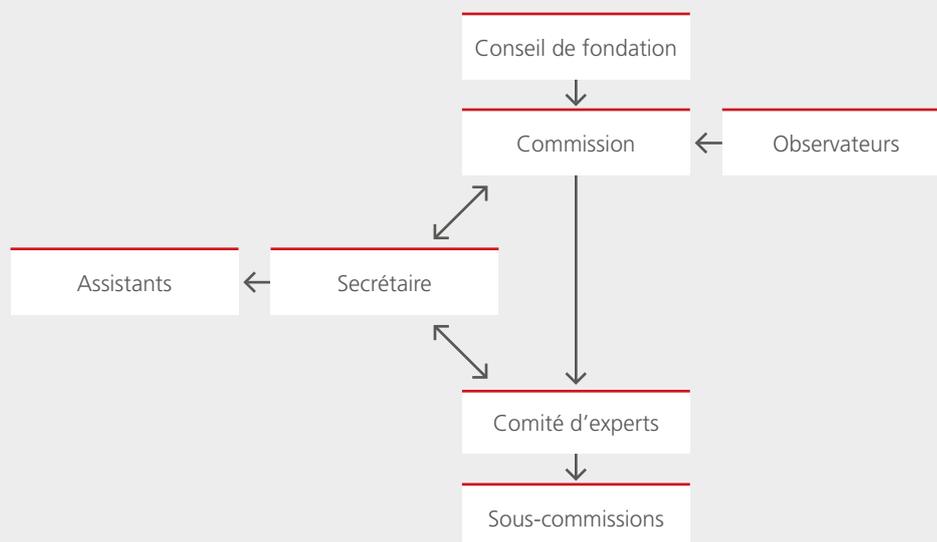
Alors que la recommandation Swiss GAAP RPC 28 «Subventions publiques» a pu être définitivement adoptée en 2021, le délai de consultation pour la Swiss GAAP RPC 30 n'a expiré que fin décembre 2021. Les réponses seront évaluées au printemps 2022, l'objectif étant de pouvoir adopter la Swiss GAAP RPC 30 révisée vers la fin du premier semestre 2022.

Une fois les deux projets terminés, la prochaine procédure d'examen sera probablement lancée avant la fin de l'année 2022: la commission a déjà chargé le comité d'experts des travaux préparatoires correspondants en novembre 2021.

Organisation

L'organisation et l'entité juridique des recommandations est une fondation créée en 1984. L'organisation elle-même est basée sur le principe du système de milice suisse. Toutes les personnes qui s'engagent en faveur de la fondation RPC sont soumises au code de conduite et au règlement d'organisation.

Organigramme de la fondation RPC



Dans les sous-chapitres suivants, les personnalités qui s'engagent pour Swiss GAAP RPC sont nommément citées (état au 31 décembre 2021). La fondation RPC remercie toutes les personnes mentionnées pour leur engagement.



Changements en 2021

	Départs	Entrées
Comité d'experts		Seibold Andreas Hügli Holding AG
Commission	Johnson Marianne UBS SA	
	Bernet Pius (au 31.12.2021) Fondation pour personnes grave- ment handicapées Lucerne (SSBL)	Haldimann Karin (au 1.1.2022) Fondation Armée du Salut Suisse
		Gard Stéphane (au 1.1.2022) Gard & Partners SA
		Kleibold Thorsten (au 1.1.2022) OBT SA

La commission a élu Andreas Seibold au comité d'experts le 29 juin 2021; il reste membre de la commission. Le conseil de fondation a élu les trois nouveaux membres de la commission en novembre 2021, lesquels ont pris leurs fonctions au 1^{er} janvier 2022; en conséquence, ceux-ci ne figurent pas dans le tableau ci-dessous, qui reflète la situation au 31 décembre 2021.

Conseil de fondation

Le conseil de fondation est l'organe de direction suprême de la fondation pour les recommandations en matière de présentation des comptes. Il représente la

fondation et nomme les personnes autorisées à signer valablement au nom de celle-ci. Parmi les tâches les plus importantes du conseil de fondation figurent l'élection des membres et du président de la commission, la détermination de la stratégie de placement, la surveillance des activités de la fondation et l'approbation des comptes annuels.

Le conseil de fondation se compose de trois membres au minimum. Il se constitue lui-même et se renouvelle par cooptation. Les membres du conseil de fondation officient bénévolement.

En 2021, le conseil de fondation s'est réuni deux fois. L'une des deux séances s'est tenue virtuellement.

Membres du conseil de fondation

Nom	Fonctions professionnelles et autres
Behr Giorgio – président	Prof. ém. Dr, entrepreneur
Dellenbach Rudolf	Ancien président de la Direction, Aargauische Kantonalbank
Eberle Reto	Prof. Dr, expert-comptable diplômé, associé, KPMG et professeur d'audit et de contrôle interne de l'université de Zurich
Jenny Klaus	Dr oec., expert financier
Meyer Conrad	Prof. ém. Dr, université de Zurich

Commission

La commission se compose de 30 membres au maximum. La nomination se fait ad personam par le conseil de fondation mais en tenant compte de l'environnement économique et des intérêts des membres. En vue d'assurer l'obtention d'un consensus et un équilibre des intérêts, le conseil de fondation veille à ce que les différentes parties prenantes soient représentées de manière équilibrée. Sont compris dans les groupes d'intérêts les fondateurs, les experts-comptables, les destinataires, les conseillers, la politique, l'administration, les normalisateurs, les organes de surveillance et les autres parties intéressées. Les membres de la commission officient bénévolement.

La commission accomplit, entre autres, les tâches suivantes:

- Élection du comité d'experts
- Approbation du programme de travail
- Octroi de mandats au comité d'experts
- Discussion et décision sur les avant-projets soumis
- Adoption des projets définitifs pour les Swiss GAAP RPC

En 2021, la commission s'est réunie trois fois. Deux séances ont eu lieu virtuellement, une sur place à Zurich.



80^e séance de la commission du 30 novembre 2021 à Zurich



Pour la première fois depuis novembre 2019, les membres de la commission et les observateurs ont pu se rencontrer de manière informelle le 30 novembre 2021 après une séance.

Membres de la commission

Nom	Fonction professionnelle	Membre depuis
Leibfried Peter* – président	Prof. Dr, CPA, professeur d'audit et de comptabilité de l'université de Saint-Gall	2010
Annen Michael*	lic. oec. HSG, expert-comptable diplômé, associé, Comptabilité et Revision-SA	2007
Balkanyi Patrick*	expert-comptable diplômé, associé, PwC	2015
Bucher Sven*	Key Account Manager, Institutional Clients & Multinationals, Zürcher Kantonalbank	2013
Loser Silvan*	Dr oec. HSG, expert-comptable diplômé, associé, KPMG	2019
Seibold Andreas*	lic. oec. publ., expert-comptable diplômé, CFO, Hügli Holding AG	2013
Soland Andreas*	expert-comptable diplômé, VP Corporate Controlling, Tax & Treasury, Hero AG	2013
Bachofen Keller Sandra	économiste d'entreprise ESCEA, Head Group Finance & Controlling, V-ZUG Holding SA	2006
Baumgartner Hans	expert diplômé en présentation des comptes et controlling, directeur Entrepreneurs & Executives Suisse, Credit Suisse (Suisse) SA	2009
Bernet Pius	économiste d'entreprise HES, EMBA en gestion d'organisations sans but lucratif, directeur, Fondation pour personnes gravement handicapées Lucerne (SSBL)	2010
Bieri Jean-Yves	lic. HEC, CFO, Maus Frères SA	2012
Blaser Felix	économiste d'entreprise HES, expert-comptable diplômé et CPA, chef d'équipe financements spéciaux, Zürcher Kantonalbank	2007
Bösiger Daniel	économiste d'entreprise ESCEA, Head Investor Relations/Sustainability, Georges Fischer SA	2015
Cheetham Malcolm	ancien Chief Accounting Officer, Novartis AG	2002
Christen Edgar	économiste d'entreprise HES, expert-comptable diplômé, associé, Ernst & Young	2015
Dousse Vincent	Professeur privé HEIG-VD, Université de Lausanne et Université de Genève; Directeur fiduciaire, Doxior S.A.	2008
Frey Reto	lic. oec. publ., expert-comptable diplômé, associé, BDO SA	2013
Keel Thomas	économiste d'entreprise ESCEA, expert-comptable diplômé, Senior Partner, KEEL + PARTNER SA	2006
Malär Lorenz	Dr rer. oec., expert-comptable diplômé, Head of Group Accounting & Reporting, Behr Bircher Cellpack BBC SA	2020
Merico Dino	économiste d'entreprise HES, expert-comptable diplômé, Senior Director Group Finance & Controlling, Kardex Holding SA	2016
Neuhaus Patrick	MBA, expert-comptable diplômé, directeur Corporate Accounting, CFF SA	2015
Possa Marc	lic. oec., CIIA, CFA Chartholder, CEO, VV Vermögensverwaltung AG	2016
Remund Thomas	employé de banque diplômé de la Confédération, expert-comptable diplômé, directeur contrôle financier, Canton de Berne	2006
Schmid Oliver	expert diplômé en présentation des comptes et controlling, CFO, groupe Ganz	2018
Vogel Martin	CEO, Schaffhauser Kantonalbank	2005
Zemp Reto	lic. oec. HSG, expert-comptable diplômé, Head Corporate Reporting, SIX Exchange Regulation SA	2014

* membre du comité d'experts



Membres du comité d'experts lors de la 80^e séance de la commission du 30 novembre 2021 (de gauche à droite: Dr Silvan Loser, Andreas Soland, Prof. Dr Peter Leibfried, Michael Annen).

Comité d'experts

Le comité d'experts est l'organe préparatoire et exécutif de la commission. Il est composé du président de la commission et de six membres de la commission au maximum. Le président et les membres du comité d'experts officient bénévolement.

Le président de la commission préside la commission et le comité d'experts. Il représente la commission à l'extérieur. Le président établit l'ordre du jour des séances de la commission en consultation avec celle-ci. Il préside les séances et veille à l'application des décisions prises par la commission et le comité d'experts.

Les tâches du comité d'experts sont notamment les suivantes:

- Mise en œuvre du programme de travail annuel approuvé
- Octroi de mandats à des membres individuels ou à des sous-commissions pour l'élaboration d'avant-projets
- Exécution des mandats de la commission
- Élaboration de projets à l'intention de la commission
- Prise de décision sur la conception, la publication et la diffusion des Swiss GAAP RPC approuvées

Le président et le comité d'experts sont assistés par le secrétaire et les assistants.

En 2021, le comité d'experts s'est réuni six fois, dont quatre séances virtuelles.

Sous-commissions

Afin d'élaborer une norme, le comité d'experts peut créer une sous-commission et faire appel à des experts externes, dont la tâche prend généralement fin lorsque la commission approuve la norme. Les membres des sous-commissions officient bénévolement.

En 2021, deux groupes de travail ont été actifs pour la fondation RPC:

- Révision de la Swiss GAAP RPC 30 «Comptes consolidés»
- Projet sur le thème des «subventions publiques» (adopté comme Swiss GAAP RPC 28)

En 2021, huit réunions et conférences téléphoniques du groupe de travail Swiss GAAP RPC 30 et une réunion du groupe de travail sur le thème des «subventions publiques» ont eu lieu.

Observateurs

Les organisations désignées jouent un rôle au sein de la commission par l'intermédiaire de leurs observateurs délégués. Les observateurs n'ont pas le droit de vote. Au 31 décembre 2021, les organisations ci-après étaient représentées en qualité d'observateurs:

Organisation	Représentant
Office fédéral de la justice (OFJ)	Gün Merve, avocate, collaboratrice scientifique de l'Office fédéral du registre du commerce
Office fédéral des assurances sociales (OFAS)	Caduff-Solida Beatrice, responsable adjointe de la supervision et de l'organisation
Autorité de surveillance des marchés financiers (FINMA)	Lavina Arduino, lic. oec. HSG, expert-comptable diplômé
Administration fédérale des finances (AFF)	Zihler Florian, Dr iur., chef adjoint de section
Administration fédérale des contributions (AFC)	Berger Hanspeter, expert fiscal
Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)	Sanwald Reto, Dr iur., directeur
EXPERTsuisse	Pabst Patrizia, experte-comptable diplômée, responsable de l'expertise comptable
H+ Les Hôpitaux de Suisse	Rolle Michaël, responsable de la comptabilité et du contrôle de gestion
Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle CHS PP	Frauenfelder David, directeur division audit
santésuisse	Tüscher Richard, chef du département des Services, membre de la direction
Union suisse des arts et métiers (USAM)	Schneider Henrike, directeur adjoint
SIX Exchange Regulation SA	Sheikh Sabir, lic. iur., avocat, LL.M., Head Listing & Enforcement
Secrétariat d'État à l'économie (SECO)	Sanglard Blaise, chef suppléant, secteur Droit économique international
Fondation ZEWO	Ziegerer Martina, Dr oec., directrice
SwissHoldings	Burkhalter Peter, expert-comptable diplômé, Head Accounting, Swisscom SA
Fiduciaire Suisse	Feller Christian, expert-comptable diplômé, responsable de l'ISCOR
veb.ch	Pfaff Dieter, prof. Dr rer. pol., vice-président
Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA)	Meyer Isaak, CFO

Secrétaire et assistants

Le secrétaire soutient le président de la commission et le comité d'experts dans toutes les tâches techniques et administratives. Il est indépendant et facture à la fondation RPC les heures travaillées. Les assistants sont des collaborateurs de projet employés à l'université de Saint-Gall qui soutiennent la fondation RPC en cas de besoin.

En 2021, le secrétaire a travaillé environ 380 heures au total et les assistants ont consacré environ 1'200 heures à la réalisation des travaux suivants:

- Appui technique aux sous-commissions (révision de la norme Swiss GAAP RPC 30, projet Subventions publiques)
 - Administration, réponse aux demandes de renseignements et correspondance
 - Organisation de la conférence annuelle
 - Organisation des événements «RPC in situ»
 - Soutien et extension du groupe de soutien Swiss GAAP RPC
 - Mise à jour du site Internet et envoi de la newsletter
 - Comptabilité financière, y compris les transactions financières et les décomptes TVA
- Organisation, participation et compte rendu des différentes réunions, y compris les travaux de préparation et de suivi

Secrétaire

Nom	Fonction professionnelle	Depuis
Bättig Daniel	expert-comptable diplômé, consultant et auditeur indépendant	2020

Assistants

Nom	Fonction professionnelle	Depuis
Gierbl Anita, Dr oec.	Audit Senior, PwC	2017
Hohmann Florian, Dr oec.	chargé de cours permanent, Université de Saint-Gall CFO, Muntagnard AG	2019
Petry Heiko, Dr oec.	Senior, Department of Professional Practice, KPMG	2018
Allgaier Alexandra	doctorante, Université de Saint-Gall	2021
Kirupanantha Giriesan	étudiant, Université de Saint-Gall	2021

En 2021, Niclas Sonnenschein et Alberto Villa ont quitté les assistants. En contrepartie, Alexandra Allgaier (à partir de septembre) et Giriesan Kirupanantha (à partir de novembre) ont rejoint l'équipe d'assistants.



Secrétariat (de gauche à droite): Daniel Bättig, Alexandra Allgaier, Dr Anita Gierbl, Dr Heiko Petry
Il manque Dr Florian Hohmann.



Groupe de soutien Swiss GAAP RPC

Les organisations et personnes physiques suivantes soutiennent la fondation RPC. La fondation RPC remercie également les organisations et les personnes physiques qui ne souhaitent pas être mentionnées sur le site Internet ou dans le rapport d'activités.

Organisations

- Aargauische Kantonalbank
- APG SGA SA
- Bachem Holding SA
- Balmer-Etienne AG
- Basler Verkehrs-Betriebe
- BDO SA
- Behr Bircher Cellpack BBC SA
- Bell Food Group SA
- BERNINA International AG
- Burckhardt Compression Holding AG
- Burkhalter Holding SA
- BVZ Holding AG
- Cham Group SA
- Cicor Technologies SA
- Coop Société Coopérative
- curafutura - Les assureurs-maladie innovants
- Datacolor SA
- Deloitte SA
- dormakaba International Holding SA
- Energiedienst Holding AG
- Ernst & Young SA
- Espace Real Estate AG
- fenaco société coopérative
- Fraisa SA
- Georg Fischer SA
- Gewerkschaftliche Wohn- und Baugenossenschaft GEWO BAG
- Groupe Minoteries SA
- HLS & Partner SA
- Huber + Suhner AG
- Investis Holding SA
- Kantonsspital Baden AG
- Kardex Holding SA
- KEEL + PARTNER SA
- Kinderspital Zürich Eleonorenstiftung
- Komax Holding AG
- Congres & Kursaal Berne SA
- KPMG SA
- LAVEBA Genossenschaft
- Maus Frères S.A.
- OBT SA
- Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA
- PLAZZA AG
- PricewaterhouseCoopers SA
- Raiffeisen Suisse société coopérative
- Rivella SA
- Ryser Treuhand AG
- Schaffhauser Kantonalbank
- Garde Aérienne Suisse de Sauvetage Rega
- Schwyzer Kantonalbank
- SFS Group Suisse SA
- Siegfried SA
- Solidis Revisions AG
- Solothurner Spitäler AG
- St. Galler Kantonalbank AG
- Stadler Rail AG
- Swiss Prime Site AG
- Teitler Consulting
- Tornos Holding SA
- Treuhand- und Revisionsgesellschaft Mattig-Suter und Partner
- Treureva AG
- Unternehmer Forum Schweiz AG
- Vaudoise Assurances Holding SA
- Vetropack Holding SA
- Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA)
- Warteck Invest AG
- Zanetti & Partners AG
- Zehnder Group SA
- Zug Estates Holding SA

Personnes physiques

- Birrer Roland
- Morotti Claudio
- Suter Dr. Daniel
- Trentini Barbara
- Zeier Peter

Rapport sur la situation financière

La fondation RPC est une fondation à but non lucratif. La commission a pour mission d'élaborer des recommandations dans le but de contribuer à l'harmonisation de la présentation des comptes en Suisse, d'améliorer la comparabilité et, d'une manière générale, d'accroître la qualité de la présentation des comptes en Suisse. La commission peut également se prononcer sur des questions particulières d'intérêt général. La diffusion des recommandations doit être encouragée.

Le capital et les éventuels bénéfices de la fondation sont consacrés exclusivement à l'objectif susmentionné.

Dépenses relatives aux activités de la fondation

Les charges d'exploitation de la fondation RPC se sont élevées à KCHF 227 en 2021 (2020: KCHF 175). La forte augmentation de KCHF 52 s'explique, d'une part, par la normalisation de la situation épidémiologique et, d'autre part, par l'intensification du travail de projet. Après une «virtualisation» complète de l'exploitation en raison de la pandémie l'année précédente, certains événements ont à nouveau pu avoir lieu sur place en 2021, notamment la deuxième séance de la commission et la conférence annuelle en novembre, ce qui a entraîné une augmentation des charges d'environ KCHF 19 (frais de locaux, de restauration et de déplacement). Les deux projets en cours, «Subventions publiques» et «Comptes consolidés», ont progressé à un rythme soutenu en 2021. L'intervention des assistants nécessaire à cet effet ainsi que la fréquence accrue des réunions ont entraîné une augmentation des charges de KCHF 17. L'année dernière, le projet de révision du manuel officiel s'est également accéléré, ce qui a entraîné des dépenses d'un montant de KCHF 32. Comme la prochaine brochure RPC ne sera publiée qu'en 2023, les coûts y afférents ont en revanche baissé de manière significative (KCHF -10). Les dépenses pour les relations publiques et l'administration (y compris les autres dépenses) ont en outre baissé de KCHF 10 net.

Produits provenant du financement des activités de la fondation

En 2021, les produits de la fondation RPC ont légèrement diminué par rapport à l'année précédente (KCHF -22) et s'élèvent à KCHF 254 (2020 : KCHF 276). Cette diminution est essentiellement due à la baisse attendue des ventes de brochures (KCHF -39): après la publication de la nouvelle brochure, les ventes ont fait un bond en avant en 2020 et sont maintenant revenues à la normale.

Cette baisse a pu être compensée avec la conférence annuelle, rendue plus attrayante grâce à l'organisation hybride et qui a ainsi généré des produits supplémentaires de KCHF 21. Les recettes provenant du groupe de soutien sont restées stables (KCHF 99 contre KCHF 101 l'année précédente), mais n'ont pas pu être augmentées non plus. La situation économique actuelle, qui reste marquée par des incertitudes relativement importantes, incite les donateurs potentiels à la prudence et rend la collecte de fonds plus difficile.

Situation financière de la fondation

La fondation RPC a dégagé un bénéfice de KCHF 27 en 2021 (2020: bénéfice de KCHF 101). La forte augmentation des dépenses a été partiellement compensée par le succès de la conférence annuelle et une légère baisse des frais administratifs. Dans l'ensemble, le résultat s'est quelque peu stabilisé, après le bénéfice exceptionnellement élevé de l'année dernière, dû à la pandémie. C'est une nouvelle réjouissante, car elle indique un retour partiel à la normale (avec des séances sur place suivies éventuellement d'un repas).

Au 31 décembre 2021, la fondation RPC disposait de liquidités d'environ CHF 1,3 million et d'actifs nets d'environ CHF 1,1 million, qui peuvent être utilisés pour des projets futurs. Les actifs nets générés pourraient couvrir les charges d'exploitation pendant environ quatre ans dans des conditions normales.

Perspective

Comme tous les membres de la commission sont bénévoles, le budget financier restera modeste à l'avenir. Avec le produit des ventes (brochure et manuels) et le groupe de soutien Swiss GAAP RPC créés ces dernières années, il existe deux sources de revenus à large assise pour financer les mesures prises en vue de la mise en œuvre du modèle. En raison de la poursuite d'une forte activité de projet, notamment en ce qui concerne la révision de la RPC 30 et du manuel, et compte tenu de la mise à jour de la brochure prévue pour début 2023, les dépenses devraient rester stables l'année prochaine, tandis que les recettes devraient légèrement diminuer, ce qui permettrait tout au plus d'atteindre l'équilibre.

Comptes annuels 2021

Compte de résultat

	chiffres en CHF	Annexe	2021	2020
Produits nets des livraisons et prestations		2	156'108.95	175'212.71
Aides financières d'organisations		2	99'303.33	100'930.00
Diminution des produits		3	-1'724.23	0.00
Total produit d'exploitation			253'688.05	276'142.71
Frais de projet		1	-139'003.75	-81'405.23
Frais de collecte de fonds et de relations publiques		1	-19'763.97	-15'743.31
Charges administratives		1	-63'537.95	-69'842.34
Autres charges d'exploitation		1	-4'614.29	-8'258.25
Total charges d'exploitation			-226'919.96	-175'249.13
Résultat d'exploitation avant intérêts			26'768.09	100'893.58
Résultat financier			0.00	0.00
Perte/bénéfice annuels			26'768.09	100'893.58

Bilan

au 31 décembre

	chiffres en CHF	Annexe	2021	2020
Actifs				
Actif circulant				
Liquidités		3	1'277'820.10	1'170'544.62
Créances résultant de livraisons et prestations		3	21'882.59	74'550.30
Autres créances à court terme			3'676.07	4'622.76
Comptes de régularisation actifs			100.00	100.00
Total actif circulant			1'303'478.76	1'249'817.68
Total actifs			1'303'478.76	1'249'817.68
Passifs				
Capital étranger à court terme				
Dettes résultant de livraisons et prestations		3	68'653.78	71'931.26
Comptes de régularisation passifs		2	101'091.67	70'921.20
Total capital étranger			169'745.45	142'852.46
Capital de fondation				
Capital de fondation initial		3	10'000.00	10'000.00
Bénéfices non distribués:				
- bénéfice reporté		3	1'096'965.22	996'071.64
- bénéfice annuel		3	26'768.09	100'893.58
Total capital de fondation			1'133'733.31	1'106'965.22
Total passifs			1'303'478.76	1'249'817.68

Tableau de flux de trésorerie

chiffres en CHF	2021	2020
Bénéfice annuel	26'768.09	100'893.58
Augmentation/diminution créances résultant de livraisons et prestations	52'667.71	16'873.70
Augmentation/diminution autres créances à court terme	946.69	2'398.81
Augmentation/diminution comptes de régularisation actifs	0.00	0.00
Augmentation/diminution dettes résultant de livraisons et prestations	-3'277.48	-45'501.39
Augmentation/diminution comptes de régularisation passifs	30'170.47	-20'950.30
Sortie/entrée de trésorerie liées aux activités d'exploitation	107'275.48	53'714.40
Liquidités au 1.1.	1'170'544.62	1'116'830.22
Liquidités au 31.12.	1'277'820.10	1'170'544.62
Variation des liquidités	107'275.48	53'714.40

Tableau de variation des capitaux propres

chiffres en CHF	Capital de fondation initial	Bénéfices non distribués	Total capital de fondation
Patrimoine de la fondation 31.12.2019		996'071.64	1'006'071.64
Bénéfice annuel	10'000.00	100'893.58	100'893.58
Patrimoine de la fondation 31.12.2020		1'096'965.22	1'106'965.22
Bénéfice annuel	10'000.00	26'768.09	26'768.09
Patrimoine de la fondation 31.12.2021	10'000.00	1'123'733.31	1'133'733.31



Annexe aux comptes annuels

Informations sur les activités de la fondation

La Fondation pour les recommandations relatives à la présentation des comptes est une fondation au sens des articles 80 et suivants du Code civil suisse. Son siège est à Saint-Gall. Selon l'acte de fondation (dernière mise à jour le 12 juin 2015), le but de la fondation est de créer une commission pour élaborer des recommandations en matière de présentation des comptes. Cette commission a pour mission d'élaborer des recommandations dans le but de contribuer à l'harmonisation de la présentation des comptes en Suisse, d'améliorer la comparabilité et, d'une manière générale, d'accroître la qualité de la présentation des comptes en Suisse.

La fondation est une organisation à but non lucratif. Le rapport d'activité 2021 contient des informations sur les activités de l'année en cours, sur l'environnement, les perspectives ainsi que la composition de la commission et du comité d'experts RPC.

Les organes de la fondation sont le conseil de fondation et l'organe de révision. Il n'y a pas de contrats de travail.

Le 3 mai 2022, le conseil de fondation a approuvé les comptes annuels 2021.

Principes de la présentation des comptes

Les comptes sont présentés conformément aux recommandations globales sur la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC) et donnent une image fidèle (True and Fair View) du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la fondation. Les présents comptes annuels sont également conformes aux dispositions du droit suisse (Code des obligations).

L'évaluation repose sur le principe de la valeur d'acquisition. Les principes pertinents en matière de présentation des comptes quant aux principaux postes des comptes annuels sont présentés ci-dessous.

Notes annexes aux comptes annuels

Les notes sont divisées en trois parties:

1. Dépenses relatives aux activités de la fondation
2. Produits provenant du financement des activités de la fondation
3. Situation financière de la fondation

1. Dépenses relatives aux activités de la fondation

Frais de projet

Les frais de projet comprennent les dépenses externes et internes et se décomposent comme suit:

	chiffres en CHF	2021	2020
Frais de réunion		16'918.24	9'120.65
Frais de déplacement		3'792.30	667.40
Dépenses du projet RPC 30		17'229.85	4'731.44
Dépenses du projet subventions publiques		12'295.35	7'552.66
RPC in situ		280.25	724.54
Dépenses étude RPC		227.70	0.00
Dépenses conférence annuelle		52'655.12	44'398.50
Révision de la brochure		4'028.55	14'210.04
Révision du manuel		31'576.39	0.00
Total frais de projet		139'003.75	81'405.23

Les frais de réunion de la commission et du comité d'experts comprennent exclusivement les frais de restauration, de locaux et de déplacement. Aucun jeton de présence n'est versé. Après un net recul des frais de réunion et de déplacement en 2020, la plupart des réunions ayant été organisées sous forme numérique en raison de la pandémie de COVID-19, davantage de réunions ont pu à nouveau se tenir physiquement en 2021.

La série d'événements «RPC in situ», qui s'est déroulée à trois endroits différents en Suisse en 2019, n'a pas pu avoir lieu en 2021, comme l'année précédente, en raison de la pandémie de COVID-19; en conséquence, il n'y a presque pas eu de dépenses.

L'étude Swiss GAAP RPC a été publiée pour la troisième fois en 2019 et paraît tous les cinq ans. Par conséquent, en 2020, il n'y a pas eu de dépenses pour la préparation et la publication de l'étude. Pour la planification de l'étude RPC 2023/2024, de premières petites dépenses ont été engagées en 2021 pour la préparation au sein du secrétariat.

Après avoir été exclusivement numérique en 2020, la conférence annuelle des Swiss GAAP RPC s'est déroulée pour la première fois sous un format hybride en 2021. Les participants ont pu être présents physiquement sur le nouveau site de la manifestation, à l'hôtel Radisson Blu de l'aéroport de Zurich, et numériquement. En raison du format hybride de l'organisation, les dépenses pour la conférence annuelle ont augmenté à CHF 52'655, un montant légèrement inférieur à celui de la manifestation purement physique organisée en 2019.

Des frais de CHF 14'210 ont encore été engagés en 2020 pour la nouvelle édition de la brochure publiée le 1^{er} janvier 2020. L'achèvement de la révision a permis de réduire considérablement les dépenses à CHF 4'029. Ces dépenses comprennent en grande partie les travaux relatifs à un tableau de traduction qui devrait être publié dans le courant de l'année 2022. En outre, les travaux relatifs au nouveau manuel des Swiss GAAP RPC ont commencé en 2021, ce qui a déjà entraîné des dépenses à hauteur de CHF 31'576.

Le projet «Subventions publiques» a été achevé en 2021. La commission a adopté la recommandation finale lors de sa 80^e séance sous le titre «Swiss GAAP RPC 28 – Subventions publiques». L'achèvement du projet, y compris la consultation entre mars et juin 2021, a entraîné des dépenses d'un montant total de CHF 12'295. La révision de la Swiss GAAP RPC 30 a également pu être poursuivie. Le projet actuel de recommandation a été validé pour la consultation lors de la 79^e séance de la commission. La consultation s'est déroulée du 1^{er} septembre au 31 décembre 2021. Celle-ci a engendré des coûts d'un montant total de CHF 17'230. Les dépenses pour les deux projets comprennent respectivement la charge de travail des assistants, les frais de traduction ainsi que les frais de restauration et de locaux liés aux réunions des groupes de travail.

Frais de collecte de fonds et de relations publiques

Les frais de collecte de fonds et de relations publiques comprennent les dépenses internes et externes pour l'acquisition de nouveaux membres et le maintien des membres existants du groupe de soutien ainsi que pour la production du rapport d'activité:

chiffres en CHF	2021	2020
Collecte de fonds	5'237.12	4'208.51
Rapport d'activité	14'526.85	11'534.80
Total collecte de fonds et relations publiques	19'763.97	15'743.31

Les dépenses liées à la collecte de fonds comprennent principalement le temps de travail des assistants ainsi que les frais d'impression et d'expédition du publipostage de collecte de fonds pour étendre le groupe de soutien. Par rapport à l'année 2020, au cours de laquelle les activités de collecte de fonds avaient été réduites en raison de la pandémie, les dépenses ont à nouveau été légèrement plus élevées l'année dernière.

Les dépenses pour la production du rapport d'activité comprennent les frais de conception, d'impression et de traduction. L'augmentation des dépenses pour le rapport d'activité s'explique notamment par le fait que de nouvelles photos-portraits des membres de la commission ont été réalisées pour le rapport d'activité 2021.



Charges administratives

Les charges administratives comprennent les dépenses externes et internes pour les services généraux de secrétariat et les autres coûts administratifs.

	chiffres en CHF	2021	2020
Secrétariat général		60'553.55	67'596.16
Traductions		528.46	273.30
Informatique		2'355.94	1'872.88
Assurance-accident		100.00	100.00
Total charges administratives		63'537.95	69'842.34

Les dépenses ont diminué par rapport à l'année précédente, car le secrétariat a effectué moins de travaux administratifs.

Frais de personnel

Tous les membres du conseil de fondation et de la commission officient bénévolement. Seuls les frais de déplacement pour assister aux réunions sont remboursés à un taux forfaitaire.

Le secrétaire est indépendant et facture ses services. Les assistants sont employés par l'université de Saint-Gall. Les frais correspondants de secrétariat et de projet des assistants sont facturés par l'université sur la base des frais effectifs.

Au total, les frais de projet, les frais de collecte de fonds et de relations publiques ainsi que les charges administratives comprennent les frais de personnel des assistants ainsi que les honoraires du secrétaire pour un montant de CHF 110'172 (exercice précédent: CHF 116'052).

Autres charges d'exploitation

Les autres dépenses de CHF 4'614 (exercice précédent: CHF 8'258) ont diminué par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison des dépenses liées à la prolongation de la protection de marque «Swiss GAAP RPC» en 2020, qui n'ont pas été engagées cette année.

2. Produits provenant du financement des activités de la fondation

Produits nets des livraisons et prestations

Les principales sources de revenus comprennent les produits de la vente de la brochure et des manuels, les revenus de licence et les revenus provenant de la tenue de la conférence annuelle.

Les produits résultant de livraisons et prestations sont comptabilisés au moment de la livraison (vente de brochures ou de manuels) ou de la prestation du service (conférence annuelle).

	chiffres en CHF	2021	2020
Vente brochures et manuels		69'729.08	108'935.86
Licences		4'050.00	5'100.00
Produit conférence annuelle		82'329.87	61'176.85
Produits nets des livraisons et prestations		156'108.95	175'212.71

Le produit de la vente des brochures au cours de la période sous revue se rapporte à l'édition «Recommandations en matière de présentation des comptes, état au: 1^{er} janvier 2020», qui est parue début 2020. Le produit net de la vente de la brochure et des manuels s'est élevé à CHF 69'729 (exercice précédent: CHF 108'936). Avec la parution de la nouvelle édition, le produit de la vente des brochures a nettement augmenté en 2020 et est maintenant retombé à son niveau habituel.

Les revenus de licence proviennent de contrats de parution des Swiss GAAP RPC 16 et 26 dans la littérature spécialisée.

Le produit brut des frais de participation à la conférence annuelle a de nouveau augmenté après la baisse enregistrée en 2020. Alors qu'une réduction a été accordée sur les frais de participation en 2020 en raison de l'organisation entièrement numérique, les frais normaux ont été à nouveau collectés en 2021, alors que le nombre de participants est resté pratiquement constant. Cela a permis de compenser le surcoût du format hybride, notamment pour la transmission vidéo professionnelle.

Aides financières d'organisations

À l'automne 2017, les activités de collecte de fonds existantes ont été remplacées par un groupe de soutien à large assise. Le groupe de soutien Swiss GAAP RPC permet aux entreprises et aux associations ainsi qu'aux personnes physiques d'exprimer leur soutien en faveur d'une présentation des comptes indépendante adaptée aux besoins des utilisateurs suisses à partir d'une contribution financière annuelle de CHF 1'000 (entreprises et associations) et de CHF 100 (personnes physiques).

Au moment de l'inscription, les contributions annuelles promises sont comptabilisées comme des créances. Elles sont comptabilisées dans le compte de résultat pour la période concernée sur une période de 12 mois à compter de la date de la promesse.

chiffres en CHF	2021	2020
Aides financière groupe de soutien	99'303.33	100'930.00
Total revenus provenant d'aides financières	99'303.33	100'930.00

Le groupe de soutien a pu être légèrement élargi vers la fin de l'année 2021, ce qui ne se fera toutefois sentir qu'en 2022 en raison de la régularisation des contributions des nouveaux membres du groupe de soutien. Cette légère baisse est uniquement due à des corrections apportées à la régularisation des cotisations existantes du groupe de soutien.

Fin décembre 2021, les produits du groupe de soutien s'élevant à CHF 68'592 (exercice précédent: CHF 67'195) ont été inscrits dans les comptes passifs. Les autres régularisations comprennent les frais de révision ainsi que la provision pour les honoraires d'auteur qui seront versés dans le cadre de la nouvelle édition du manuel.



	chiffres en CHF	2021	2020
Régulation produits groupe de soutien		68'591.67	67'195.00
Autres régulations		32'500.00	3'726.21
Total comptes de régularisation passifs		101'091.67	70'921.20

3. Situation financière de la fondation

Liquidités

Les liquidités comprennent les avoirs bancaires dont la durée résiduelle est de 90 jours ou moins. Elles sont évaluées à leur valeur nominale.

	chiffres en CHF	2021	2020
Compte d'épargne UBS		80'073.49	880'075.49
Compte courant UBS		147'737.69	190'432.21
Aargauische Kantonalbank		1'050'008.92	100'036.92
Total liquidités		1'277'820.10	1'170'544.62

Créances résultant de livraisons et prestations

Les créances résultant de livraisons et prestations ainsi que les autres créances à court terme sont évaluées à leur valeur nominale diminuée des éventuelles pertes de valeur individuelles.

	chiffres en CHF	2021	2020
Débiteurs vis-à-vis de tiers		23'606.82	74'550.30
Correction de valeur		-1'724.23	0.00
Total créances résultant de livraisons et prestations		21'882.59	74'550.30

Les créances résultant de livraisons et prestations s'élevaient à CHF 21'883 (exercice précédent: CHF 74'550) et se composent principalement de créances résultant de la vente des brochures et des manuels encore en attente au 31 décembre 2021. Celles-

ci étaient exceptionnellement élevées à la fin de l'année 2020, car outre le quatrième trimestre, le troisième et le deuxième trimestre étaient encore en suspens.

Dettes résultant de livraisons et prestations

Les dettes résultant de livraisons et prestations sont comptabilisées à leur valeur nominale.

chiffres en CHF	2021	2020
Dettes vis-à-vis de tiers	68'653.78	71'931.26
Total dettes résultant de livraisons et prestations	68'653.78	71'931.26

Les dettes vis-à-vis de tiers comprennent des factures impayées de CHF 68'654 (exercice précédent: CHF 71'931). Le principal créancier est l'université

de Saint-Gall (CHF 44'789) pour les services de secrétariat et de projet des assistants au second semestre 2021.

Capital de fondation

chiffres en CHF	2021	2020
Capital de fondation initial	10'000.00	10'000.00
- bénéfice reporté	1'096'965.22	996'071.64
- bénéfice annuel	26'768.09	100'893.58
Total bénéfices non distribués	1'123'733.31	1'096'965.22
Total capital de fondation	1'133'733.31	1'106'965.22

Le capital initial de la fondation s'élève à CHF 10'000 et a été versé au moment de sa création par sa fondatrice. Le capital de fondation total de CHF 1'133'733 (exercice précédent: CHF 1'106'965) ne peut être distribué.

Évaluation du conseil de fondation concernant la situation liée à la pandémie de COVID-19

La pandémie de COVID-19 a principalement affecté les événements organisés par la fondation RPC. Celle-ci surveille en permanence la situation épidémiologique et respecte les dispositions légales en vigueur afin de protéger toutes les parties prenantes. Par conséquent, au cours de l'année écoulée, cer-

tains événements ont été soit organisés virtuellement (réunions), soit annulés (série d'événements «RPC in situ»). La conférence annuelle a été organisée sous un format hybride. En raison des réserves existantes, la pandémie n'affecte pas l'hypothèse de continuité d'exploitation.

Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Jusqu'à la date d'approbation des comptes annuels, aucun événement significatif n'est survenu après la date de clôture du bilan.



Clôture de la 80^e séance de la commission (30.11.2021), au cours de laquelle la nouvelle recommandation Swiss GAAP RPC 28 «Subventions publiques» a notamment été adoptée.

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint

Au Conseil de Fondation de
**Fondation pour les recommandations relatives à
la présentation des comptes, St. Gallen**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau de flux de trésorerie, tableau de variation des capitaux propres et annexe) de Fondation pour les recommandations relatives à la présentation des comptes, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de Fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle

que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à Swiss GAAP RPC ou ne sont pas conformes à la loi suisse et à l'acte de fondation.

Deloitte.

Deloitte SA



Christophe Aebi
Expert-réviser agréé
Réviser responsable



Claudia Schmid
Expert-réviser agréé

Zurich, 3 mai 2022

**Fondation pour les
recommandations relatives à la
présentation des comptes**

Tigerbergstrasse 9
9000 Saint-Gall
Suisse

fachsekretaer@fer.ch
www.fer.ch

Concept/conception

Moser Graphic Design

Photos

Lea Moser Fotografie, Berne
Adobe Stock

Impression

Tanner Druck AG, Langnau i.E.

Le présent rapport d'activité a été
rédigé à l'origine en allemand
et traduit en français. La version
allemande fait foi.